

BRANCHEMENT GAZ
25 Rue Jean Delvallez

Nous, Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la route,
Vu la demande de restriction de stationnement et de circulation formulée par la société SADE CGTH – LAMBLIN TP, 5, rue Louis Blanqui 59 792 GRANDE-SYNTHÉ, représentée par Monsieur Alexandre MACRE, afin d'effectuer des travaux de branchement gaz en traversée de chaussée et trottoir,

Considérant, qu'il y a lieu de prévoir des mesures en vue d'assurer le chantier en toute sécurité, à partir du 19 avril 2022, pendant 25 jours calendaires.

ARRETONS

Article 1^{er} : Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement des travaux de réglementer la circulation comme suit sur la rue Jean Delvallez :

- La vitesse sera limitée à 30 km/h
- La circulation se fera dans les deux sens, par basculement sur la chaussée opposée

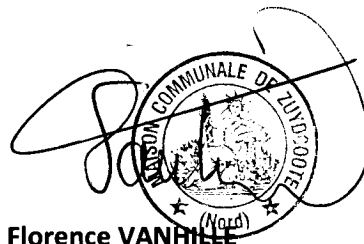
Article 2 : Le stationnement sera interdit à proximité du chantier au droit des travaux, aux véhicules légers et aux poids lourds, sauf ceux du chantier.

Article 3 : La signalisation correspondante sera mise en place par la société en charge des travaux ;

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ghyvelde,
- Monsieur MACRE Alexandre, Entreprise SADE CGTH-LAMBLIN TP.

Article 5 : Certifié exécutoire après notification le 04 avril 2022.

Fait à Zuydcoote, le 01 avril 2022
Le Maire,


Florence VANHILLE